

santé

Handicap : le reste à charge grimpe

Depuis le 1^{er} mars, la libre tarification des services d'aide à la personne, votée par le conseil départemental des Deux-Sèvres, génère un surcoût inédit pour les usagers.

Colère et désarroi sont fort dans les témoignages des personnes en situation de handicap et de leurs aidants familiaux Deux-Sévriens. Depuis le 1^{er} mars, la libre tarification des services d'aide à la personne, votée par le conseil départemental 79, « génère un reste à charge pour les personnes qui met ces dernières dans des situations dramatiques », alerte un collectif d'associations d'usagers en situation de handicap (1) et des usagers.

Une vingtaine de services conventionnés pratiquaient des tarifs horaires compris entre 26 et 29 €, pris en charge à hauteur de 23 € par le Département. Depuis le 1^{er} mars, les tarifs sont désormais facturés 30 à 32 € de l'heure et 41 € le week-end. « Le reste à charge horaire est augmenté de 4 à 10 €. Pour certaines personnes, cela représente un surcoût de 200 à 1.000 € par mois », pointe le collectif.

« Ni un choix, ni du confort, c'est pour répondre à des besoins vitaux »

« En mai, j'ai décommandé toutes les heures d'aide à la personne des 8 jours fériés pour assurer, seule, les soins pour mon fils. Ces jours-là, le reste à charge est de 21 € de l'heure », témoigne Sandra, la mère de Grégory, 25 ans, atteint d'une



« Beaucoup de gens renoncent à des soins : ils ont réduit le nombre de douche à une par semaine, au lieu de deux ou trois », témoigne Annie, bénévole à l'APF. (Photo archives NR)

myopathia de Duchenne, lourdement handicapante. Sandra a fait le calcul, « c'est 503 € de plus par mois ». Elle pense devoir rogner sur les 131 heures de soins et de présences nécessaires. Et sans doute « faire une croix sur son jeudi après-midi » : un temps pour elle, pour souffler.

« Des personnes renoncent à des soins. Ils ont réduit le nombre de douche à une par semaine, au lieu de deux ou trois », témoigne Annie, bénévole à l'Association des paralyvés de France (APF). « Elle est où la dignité de la personne ? », interroge, offusquée, la bénévole. « Ce n'est ni un choix, ni du confort, c'est

pour répondre à des besoins vitaux », martèle Tatiana Pluchon, directrice du service régional pour le Limousin Poitou-Charentes des AFM Téléthon (Association française contre les myopathies). « On marche à l'envers. On passe d'une logique de besoin à une logique de moyens », fustige Virginie Jourdin, de l'APF 79.

« Depuis quatre ans, on met de côté pour pouvoir acheter un véhicule adapté – pas pour partir en vacances – mais pour les déplacements quotidiens », explique Prédéric, dont l'épouse, Mélanie, est atteinte de maladie de Steinerl. Le couple se dit que leurs économies vont ser-

vir à financer le nouveau reste à charge. « C'est angoissant quand la personne vit avec une allocation aux adultes handicapés (AAAH) de 970 € mensuels », insistent les associations d'usagers. Mis devant le fait accompli, les usagers déplorent avoir reçu la facture avant le courrier les informant de la hausse des tarifs : « J'ai reçu mi-avril la facture du mois de mars avec un surcoût de 332 € », s'agace Sandra.

Dans un secteur confronté à une pénurie de personnel, la tarification libre doit permettre une augmentation des salaires des auxiliaires. « Les Services d'aide et d'accompagnement à

personnes en situation de handicap un budget de 49 millions d'euros. 2.180 aides à domicile exercent actuellement dans les Deux-Sèvres.

« On demande une contribution plus juste »

Pourquoi le Département a-t-il choisi la libéralisation des tarifs des aides à la personne ?

Sylvie Renaudin, conseillère départementale en charge de l'autonomie : « Certains Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont en difficulté financière depuis des années. Il fallait tenir compte de la revalorisation des salaires des aides à domicile, tout en favorisant le maintien à domicile ».

Quel est le montant de l'aide du Département ?

« Depuis le 1^{er} mars, le Département prend en charge 26 € de l'heure d'aide, majorée d'1 euro pour les personnes en grande difficulté financière. Les 26 € intègrent une dotation qualité de 3 €. Par souci d'égalité de traitement des 25 SAAD, publics et privés, présents dans les Deux-Sèvres, tous sont logés à la même en-

seigne ».
Toutefois, le déconventionnement des tarifs génère un reste à charge pour les usagers...

« Le tarif horaire moyen facturé par les SAAD est de 31 €. Avec l'aide du Département de 26 €, cela fait un reste à charge d'environ 4 €. La différence peut être importante pour des personnes habituées à une participation proche de zéro. Pour garantir un service de qualité, on demande une contribution plus juste des usagers. »

Les usagers découvrent cette hausse de tarif...

« Certains SAAD ont manqué à leur obligation de communiquer la nouvelle grille tarifaire. »

Pour certains usagers, le reste à charge représente un surcoût de 200 à 1.000 € par mois. Quelles solutions pour eux ?

« Tous bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut absorber 50 % du montant. Pour 2023, l'État n'a pas pu mettre en place l'avance de crédit d'impôt. Les usagers doivent avancer les sommes et seront pour partie remboursés lors de la déclaration de fin d'année. En 2024, la mensualisation sera mise en œuvre. »

Face à ce surcoût, des usagers envisagent de renoncer à des soins...

« Le Département des Deux-Sèvres ne va pas faire du chiffre sur le dos des usagers. Je ne peux pas entendre que des personnes baissent un plan d'aide. Elles doivent se rapprocher d'une assistante sociale qui regardera la capacité contributive des usagers. Sur 500 personnes, le Département a déjà reçu une trentaine de dossiers. Le suivi est rapide et des solutions sont trouvées. »

Propos recueillis par Ph. R.



Sylvie Renaudin, conseillère départementale à l'autonomie, détermine le terrain et précise la politique menée. (Photo NR)

en savoir plus

Un budget de 49 M€

Le collectif d'associations d'usagers en situation de handicap est composé de l'APF France handicap, AFM Téléthon, Udafr 79, ATI 79, Autisme Deux-Sèvres.

Philippe Ridou

Les Deux-Sèvres comptent

2.305 bénéficiaires de la

Prestation de compensation

du handicap (PCH).

La PCH finance cinq types

d'aides : l'aide humaine

(rémunérer un service d'aide

à domicile ou dédramatiser

un aidant familial) ; aide

technique (achat ou location

de matériel compensant le

handicap) ; aménagement de

logement, véhicule, surcoût

lié au transport ; aide

animale (chien d'assistance

ou chien d'aveugle) ; aide

spécifique ou exceptionnelle.

Le Département consacre aux

personnes en situation de

handicap un budget de

49 millions d'euros.

2.180 aides à domicile

exercent actuellement dans

les Deux-Sèvres.